



Municipalité Egan-Sud

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes, donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d'Egan-Sud qu'à la séance ordinaire du conseil municipal d'Egan-Sud du 5 mars 2018, le conseil a adopté, par sa résolution no : 2018-03-R5359, le **RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO : 2018-001 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Qu'une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ;

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Egan-Sud, ce 28 mars 2018



Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT 2018-001

Je soussignée, Mariette Rochon, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d'Egan-Sud certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant le règlement no : 2018-001, le 28^e jour de mars 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 28^e jour de mars 2018



Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire trésorière
Le 28 mars 2018